

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 22 JUIN 2017

Présents : M. Colino, Mme Delaunay, Mme Martin Calderon, M. Courant, Mme Legoupil, Mme Wattebled, M. Leboulanger, Mme Alexandre, Mme Lesellier, M. Blin, Mme Marnier, Mme Vaillant.

Absents excusés : M. Boilay, M. Crave, M. Bernier.

Secrétaire de séance : Mme Lesellier

Monsieur Colino, maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Il informe le conseil municipal du pouvoir que lui a donné M. Crave et du pouvoir donné à M. Courant par M. Boilay.

Il présente le procès verbal de la séance du 5 avril 2017 au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

1. Tarifs périscolaires pour l'année 2017/2018

Le conseil municipal après en avoir délibéré, fixe comme suit les tarifs périscolaires pour l'année 2017/2018 :

Cantine (1 abstention)

	Tarif pour 2017/2018
Repas enfant maternelle	4.00€
Repas enfant primaire	4.12€
Repas enseignants	5.35€
Repas personnel communal	4.12€
Repas exceptionnel	5.50€

Garderie (1 abstention)

	Tarif pour 2017/2018
La demi-heure de garderie	1.05€

Ateliers périscolaires (1 contre – 1 abstention)

	Tarif pour 2017/2018
La semaine d'ateliers périscolaires	1.50€€

Le conseil municipal décide de reconduire l'exonération de la participation financière aux ateliers périscolaires pour les enfants de petite section de maternelle.

2. Personnel communal

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- La création d'un poste d'adjoint technique pour accroissement saisonnier d'activité du 3 juillet au 25 août avec un temps de travail hebdomadaire de 24h pour effectuer des travaux d'entretien des espaces verts
- La création d'un poste d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018 avec un temps de travail hebdomadaire de 2.5h pour encadrer les ateliers périscolaires et effectuer des tâches d'entretien des locaux scolaires.

3. Eclairage public – remplacement des vasques 01-83 et 04-16

Monsieur le maire présente un devis établi par le SDEC pour le remplacement des vasques 01-83 et 04-16 percées. Le coût total de ce remplacement est estimé à 292.79€ TTC avec une part communale de 182.99€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de demander un devis pour remplacer ces deux vasques endommagées par un éclairage LED plus économe.

Une décision sera prise après étude des deux devis.

4. Adhésion de la commune de Laize-Clinchamps au SIGRSO

Par délibération du 26 avril 2017, la commune de Laize-Clinchamps a sollicité son adhésion au Syndicat Intercommunal de Gestion du Restaurant Scolaire de l'Odon, sis à Fontaine Etoupefour (43 route de Baron) à compter du 01/09/2017.

Dans sa séance du 23 mai 2017, le conseil syndical du SIGRSO a accepté cette adhésion.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque commune-membre doit se prononcer à son tour sur cette adhésion.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour l'adhésion de la commune de Laize-Clinchamps au SIGRSO avec effet au 01/09/2017.

5. Convention de mise à disposition du terrain de football avec la communauté de communes

Monsieur le maire présente au conseil municipal un projet de convention de mise à disposition du terrain de football communal avec la communauté de communes et sollicite l'autorisation de signer cette convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du terrain de football communal avec la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon.